ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 670

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la suppression de 40 postes d'enseignants, en maternelle et élémentaire, à la rentrée prochaine dans son département de la Loire. Ce département est, en effet, un des plus touchés par la fermeture de classes, surtout en milieu rural. Dans sa circonscription, plusieurs classes sont ainsi menacées. Dans certains cas, la fermeture de classes auait pour effet d'augmenter considérablement l'effectif moyen par classe qui atteindrait jusqu'à 35 élèves. Un chiffre bien supérieur au seuil de 25 qui devrait ne pas être dépassé, si l'on veut que les enseignants effectuent leur mission dans de bonnes conditions. Pour les élus des petites communes rurales, il est incompréhensible de fermer des classes pour deux ou trois élèves qui font défaut, alors que des efforts financiers considérables ont été consentis pour accueillir les enfants dans des conditions optimales et leur offrir les infrastructures nécessaires à leur vie quotidienne et dont bénéficie toute l'activité locale. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle souhaite prendre pour que la carte scolaire soit révisée au plus tôt, afin d'assurer à tous, élèves et enseignants, des conditions de travail favorables à la réussite.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Chossy
Circonscription : Loire (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 670
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2299
Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2878